

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Affiché le

ID : 029-242900801-20230703-DCC2023\_085-DE

PAYS DE  
**LANDERNEAU  
DAOULAS**



**Plan Climat Air Energie Territorial  
de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Landerneau-Daoulas**

**NOTE RELATIVE AU DISPOSITIF DE SUIVI  
ET D'EVALUATION**

*Projet proposé au vote du Conseil  
de Communauté du 30 juin 2023*

# Préambule

---

Ce document définit le dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas. Avant de rentrer dans le détail du dispositif mis en place pour la CAPLD, rappelons brièvement ici les objectifs du suivi et de l'évaluation.

La mise en place d'un dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau, la mise en œuvre du programme d'actions et les trajectoires individuelles de ces dernières. Ce dispositif repose sur plusieurs éléments :

- 1 La mise en place d'une organisation et d'une gouvernance spécifique ;
- 2 Un jeu d'indicateurs sélectionnés permettant de suivre la progression et les résultats des actions ;
- 3 Un jeu d'indicateurs stratégiques (macro) offrant une vision globale du PCAET ;
- 4 Un outil facilitant la mise en œuvre du suivi.

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation formalisée par le [Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016](#) relatif au plan climat-air-énergie territorial (Article 1 - IV) :

*« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »*

En complément de la pratique d'un suivi régulier, **une évaluation à mi-parcours** est prévue par le législateur depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015. Cette évaluation est un exercice ponctuel d'analyse qui va porter un regard critique global sur la mise en œuvre de la démarche et ses impacts. Elle aura pour objectif d'apprécier ce qui a été réalisé, les moyens déployés, les résultats obtenus, ainsi que les effets générés (y compris imprévus), afin de faire évoluer le programme d'actions si nécessaire.

# Dispositif de suivi

## Indicateurs de suivi du programme d'actions

### 1. Un brassage d'idées pendant la phase de coconstruction

Des ateliers de coconstruction se sont déroulés sur deux sessions en mai 2022, autour de cinq thématiques : Bâtiment, Mobilité et transport, Activités économiques, Agriculture et Action des collectivités.

La première session, ayant eu lieu le 3 mai 2022, a réuni les représentants de la société civile et les partenaires de l'intercommunalité (Conseil de Développement, chambres consulaires, agriculteurs, associations ...). Les participants ont travaillé à la définition des principaux axes de travail par thématique (initiatives existantes, obstacles, besoins ...) pour aboutir à des propositions de pistes d'actions.

La deuxième session, le 24 mai 2022, était destinée aux élus et agents de la CAPLD et de ses communes membres. Elle a permis de retravailler et prioriser les pistes formulées, et d'écrire les fiches actions associées. Les participants étaient invités à réfléchir sur les objectifs des actions, les modalités de mise en œuvre, le calendrier, le portage, le financement et les indicateurs de suivi. Cette réflexion partagée sur les indicateurs de suivi avait vocation à laisser libre cours à l'imagination de chacun tout en permettant la discussion au sein du groupe.

### 2. Un travail de priorisation et de consolidation du programme d'actions

Les pistes d'actions ont fait l'objet d'une analyse critique et un travail d'affinage a été effectué sur la base des politiques existantes et au prisme des enjeux prioritaires qui ont émergé en phase de diagnostic. Les services de l'intercommunalité concernés ainsi que les partenaires de l'agglomération ont participé à la consolidation du programme d'actions. Une attention particulière a été accordée à l'articulation avec les autres démarches menées par l'intercommunalité : Plan de Mobilité (orientation 2), Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (orientation 6), Programme Local de l'Habitat (orientation 1) notamment.

Dans la version arrêtée, 54 actions ont été définies pour être conduites sur la prochaine période de 6 ans (durée réglementaire du PCAET).

### 3. Une rationalisation du suivi

En parallèle de la consolidation du programme d'actions, une analyse critique des indicateurs proposés en phase de coconstruction a été réalisée. Une sélection « définitive » a été réalisée sur la base des principes suivants :

- 5 La constitution d'un jeu d'indicateurs restreint en adéquation avec les moyens humains disponibles au sein de la CAPLD et les objectifs des actions ;

- 6 La simplicité de lecture des indicateurs. Nous avons privilégié des indicateurs faciles à appréhender par tous ;
- 7 La disponibilité des données qui permettent de les calculer. Sur ce point, les services concernés ont été amenés à s'exprimer.

#### 4. Les indicateurs de suivi retenus

Un total de 125 indicateurs a été retenu pour suivre le plan d'actions. A ceux-ci s'ajoutent certains indicateurs liés à d'autres démarches associés ou à définir au fil de l'avancée de l'action (notamment quand celle-ci concerne une étude d'opportunité), indiqués en italique sur fond gris dans les tableaux.

Domaine 1 - BÂTI : Améliorer la performance énergétique du bâti						
Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4
DEVELOPPER UN HABITAT ECONOMIQUE EN ENERGIE ET DURABLE	1.1	Renforcer les politiques de rénovation énergétique du parc privé	Nombre de logements privés rénovés	Gains énergétiques estimés (GWh)	<i>Indicateurs à définir si lancement d'une OPAH-RU</i>	
	1.2	Continuer à accompagner les projets de rénovation du parc social	Nombre de logements sociaux rénovés	Gains énergétiques estimés (GWh)		
	1.3	Développer les outils pour accompagner le renouvellement urbain	Part de logements produits en renouvellement urbain (%)	Surface artificialisée pour la production de logements (ha)		
	1.4	Accompagner le développement d'un habitat durable	Nombre de projets ayant recours aux matériaux durables ou EnR dans le cadre du dispositif Tnergie	Nombre d'actions d'information-sensibilisation sur l'habitat durable organisées		
ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES ENTREPRISES	1.5	Développer un cycle d'animation sur le volet de la transition	Nombre d'actions d'informations ou de sensibilisation réalisées auprès des entreprises	Nombre d'acteurs économiques sensibilisés	Nombre de projets en matière de transition écologique engagés par les acteurs économiques	
	1.6	Proposer un appui technique aux petites entreprises	Nombre de locaux d'entreprises rénovés	Gains énergétiques estimés (GWh)		
TENDRE VERS L'EXEMPLARITE DU PATRIMOINE PUBLIC	1.7	Viser la sobriété énergétique des bâtiments publics	Consommation d'énergie du patrimoine bâti (MWh)	Dépenses énergétiques sur le patrimoine (euros)	Travaux réalisés sur l'éclairage public (€)	Gains de consommation estimés sur l'éclairage public réalisés (MWh)
	1.8	Recourir « au durable » dans les bâtiments publics	Nombre de programmes de travaux remplissant les critères du fonds de concours communautaire	Energie produite en EnR sur les équipements publics (MWh)		

### Domaine 2 - MOBILITE : Diversifier et décarboner les solutions de mobilité

Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5	
<b>AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS</b>	2.1	AMELIORER ET VALORISER L'OFFRE FERROVIAIRE	Nombre de montées/descentes aux arrêts situés sur le territoire	Part modale du train	Taux de circulation des trains sur la ligne Quimper-Brest (trains programmés / trains circulant réellement)			
	2.2	CONFORTER LE RESEAU DE BUS A L'ECHELLE DU PÔLE URBAIN DE LANDERNEAU	Fréquentation du réseau de bus (nombre de passagers)	Linéaire de desserte (km)	Part modale des transports en commun sur le territoire	<i>D'autres indicateurs, notamment relatif au type de public transporté et aux objectifs d'exploitation (temps de trajet, retards...) pourront être définis dans le cadre de l'étude de restructuration du réseau de bus.</i>		
	2.3	DEVELOPPER DES OFFRES DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE	Fréquentation de la ligne 39 (nombre de passagers, lieux de trajets, ..)	Type de publics empruntant la ligne 39	Temps de trajet de la ligne 39	Part modale des transports en commun sur le territoire	<i>Dans le cas où une ou plusieurs solution(s) de mobilité sera(en)t déployée(s) sur le territoire, des indicateurs propres à chaque service devront être définis, notamment en fonction du public visé.</i>	
	2.4	OPTIMISER LES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	Fréquentation des lignes scolaires (dont Ar Bus)	Temps de trajets par ligne	Part des publics extra-scolaires empruntant les lignes scolaires	Nombre d'actions de communication mises en place		
<b>FAVORISER LES MOBILITES DOUCES</b>	2.5	ENCOURAGER L'USAGE DU VELO	Part modale du vélo dans les déplacements du quotidien	Nombre de locataires sur les services de location de vélos	Nombre d'actions de communication menées sur le vélo à l'occasion d'événements sur le territoire			
	2.6	AMENAGER UN PREMIER MAILLAGE D'ITINERAIRES CYCLABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	Réalisation des itinéraires inscrits au schéma directeur communautaire	Part modale du vélo sur le territoire	Nombre de cyclistes empruntant les aménagements réalisés			
	2.7	RENFORCER LES MODES ACTIFS A L'ECHELLE COMMUNALE	Réalisation de liaisons douces et d'équipements inscrits au sein des projets communaux	Part modale du vélo/piéton sur le territoire				

Domaine 2 - MOBILITE : Diversifier et décarboner les solutions de mobilité							
Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5
LUTTER CONTRE L'AUTOSOLISME	2.8	DEVELOPPER LES ESPACES ADAPTES AUX USAGES PARTAGES DE LA VOITURE	Capacité des sites de co-voiturage (places)	Fréquentation des sites de co-voiturage (nombre d'usagers)	Installation de nouveaux aménagements d'usages partagés de la voiture		
	2.9	AMELIORER LA MISE EN RESEAU DES CO-VOITUREURS	Nombre d'actions réalisés pour proposer des alternatives à l'usage de la voiture solo	Part modale du co-voiturage dans les déplacements domicile-travail	<i>Des indicateurs complémentaires pourront être définis en fonction des solutions mises en œuvre</i>		
FAVORISER L'INTERMODALITE	2.10	CONFORTER LES POINTS D'INTERMODALITE DU TERRITOIRE	Part modale des offres de mobilité alternatives à la voiture sur les trajets du quotidien	Fréquentation des points d'arrêt situés sur les pôles d'intermodalité	<i>Indicateurs à affiner en fonction des actions qui seront déterminées à l'issue des études</i>		
	2.11	AMELIORER LA MISE EN RESEAU DES CO-VOITUREURS	Nombre d'usagers empruntant a minima deux solutions de mobilité sur un trajet du quotidien	Part modale des offres de mobilité alternatives à la voiture sur les trajets du quotidien			

## Domaine 3 - ENERGIE : Développer la production locale d'énergies renouvelables

Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4
<b>INVESTIR DAVANTAGE ET STRUCTURER LA PRODUCTION D'ENR</b>	3.1	POURSUIVRE LES ACTIONS MUTUALISEES A L'ECHELLE DU PAYS DE BREST	Réalisation d'une étude de planification énergétique à l'échelle du Pays de Brest	Réalisation d'une étude de création d'un fonds carbone à l'échelle du Pays de Brest	Réalisation d'une étude pour un COT EnR à l'échelle du Pays de Brest	
	3.2	ETABLIR UN SCHEMA COMMUNAUTAIRE EN MATIERE D'EnR	Réalisation d'une déclinaison territoriale de l'étude de planification énergétique du Pays de Brest	<i>Indicateurs opérationnels à définir pendant l'étude</i>		
	3.3	ETUDIER LES MODES DE PORTAGE POUR DEVELOPPER LES EnR	Réalisation d'études sur le portage de projets d'EnR	Conventionnement ou structuration d'un mode de portage	Nombre de projets accompagnés ou réalisés	Puissance installée par les projets accompagnés ou réalisés (MW)
	3.4	ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES PROJETS D'EnR	Nombres de projets accompagnés à l'échelle CAPLD	Nombre de projets d'énergies renouvelables portés par les communes	Puissance de projets accompagnés à l'échelle CAPLD (MW)	Puissance de projets EnR portés par les communes (MW)
<b>DEVELOPPER LES DIFFERENTS POTENTIELS D'EnR</b>	3.5	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE	Tonnes de bois collectées	Nombre de chaufferies créées	Puissance de chaufferies créées (MW)	Energie issue du bois consommée en MWh
	3.6	FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES	MW photovoltaïques installés	MWh photovoltaïques produits		
	3.7	CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU BIOGAZ	MWh de biogaz produits	Nombre d'installations en service		
	3.8	ACCOMPAGNER LES PROJETS EOLIENS DANS LES SECTEURS PRESENTANT UNE FAISABILITE	MW éoliens installés			



## Domaine 4 - AGRICULTURE-ALIMENTATION : SOUTENIR DES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES LOCAUX DURABLES

Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4
<b>FAVORISER LES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX ET DURABLES</b>	4.1	ÉTABLIR UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)	Réalisation d'une étude PAT de niveau 1	<i>Si pertinence avérée, indicateurs propres à la démarche</i>		
	4.2	SOUTENIR LE PROJET DE NOUVEL ABATTOIR DU FAOU	Niveau d'avancement du projet (en projet, en construction, mis en service)			
	4.3	SOUTENIR LES PROJETS D'INSTALLATION DE MAGASINS DE PRODUCTEURS LOCAUX	Nombre de projets accompagnés	Montant d'aides financières accordées (k€)		
<b>CONTRIBUER A LA MUTATION DES SYSTEMES AGRICOLES</b>	4.4	ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES	Nombre de conventions signées	Nombre d'actions menées	Nombre d'agriculteurs touchés	Part de la SAU en agriculture biologique
	4.5	AGIR POUR UNE STRATEGIE FONCIERE AGRICOLE DURABLE	<i>En fonction des résultats de l'étude, il conviendra de définir les indicateurs de suivi et d'évaluations de cette action.</i>			

## Domaine 5 - CHANGEMENT CLIMATIQUE : AUGMENTER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4
AUGMENTER LE STOCKAGE DE CARBONE ET LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR	5.1	PROTEGER LES MILIEUX NATURELS ET PRESERVER LEURS FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES	Surface d'espaces naturels dans le PLUi (ha)	Surface de milieux restaurés et/ou mis en valeur (ha)	Atlas de la biodiversité (ou équivalent) réalisé	
	5.2	RENFORCER L'ARMATURE DU BOCAGE	Linéaire bocager (ml)			
	5.3	INTRODUIRE PLUS DE NATURE EN MILIEUX URBANISES	Taux de surfaces végétalisées en milieu urbanisés (%)	Nombre d'opérations urbaines innovantes intégrant le végétal	Intégration de préconisations en faveur du végétal au PLUi	
GERER LES RISQUES ET PRESERVER LES RESSOURCES	5.4	MIEUX GERER LES ALEAS ET LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE	Réalisation des études de vulnérabilité	Nombres d'actions ou projets menées autour de l'adaptation		
	5.5	GERER LA RESSOURCE ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU	Réalisation d'études et de plan d'actions de sobriété en eau	Volumes d'eau potable consommés (m3)		
	5.6	AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'EAU	Linéaire de réseaux améliorés (km)	Nombre de stations d'épuration améliorées		
	5.7	AMELIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	<i>Bilan des travaux réalisés par commune pour la gestion des eaux pluviales</i>	Dépenses dédiées aux ouvrages de gestion des eaux pluviales (k€)		
	5.8	AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR	Mise en place d'une politique de capteurs de pollution	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de campagnes de mesures effectuées	Emissions de polluants atmosphériques par polluant (tonnes)

## Domaine 6 - DÉCHETS : LIMITER LES DÉCHETS ET FAVORISER LE RÉEMPLOI

Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
<b>TENDRE VERS LE ZERO DECHET</b>	6.1	POURSUIVRE LES ACTIONS A TRAVERS UN PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS	<i>Indicateurs à élaborer pour le suivi du plan</i>	Réalisation d'un bilan annuel	
	6.2	REDUIRE LES DECHETS VERTS	Tonnage de déchets verts en moins à traiter	Nombre de mises à disposition du broyeur	Nombre d'opérations de broyage organisées
	6.3	REDUIRE LE TRAITEMENT DES DECHETS ALIMENTAIRES (BIODECHETS)	Nombre d'aires de compostage partagées mises en place	Nombre de composteurs vendus	Quantité de biodéchets détournés des ordures ménagères (tonnes)
	6.4	OPTIMISER LE SYSTEME DE COLLECTE DES PROFESSIONNELS	Quantité de déchets réduits chez les professionnels (tonnes)		
<b>DEVELOPPER LE REEMPLOI ET LE RECYCLAGE</b>	6.5	POURSUIVRE LES ACTIONS LIEES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE	Nombre d'opérations menées autour de l'économie circulaire sur le territoire de la CAPLD et en lien avec des professionnels		
	6.6	RENFORCER LES OPERATIONS ET LES ESPACES DE REEMPLOI	<i>Indicateurs à élaborer pour le suivi des conventions</i>	Réalisation d'un bilan annuel	
	6.7	AMELIORER ET DEVELOPPER LES DECHETTERIES	Nombre d'usagers des déchetteries	Taux de couverture de la population en déchetteries	
	6.8	AMELIORER LE TRI	Tonnage détourné des ordures ménagères, encombrants, des filières gravats	Economies réalisées par l'amélioration du tri (€)	

## Domaine 7 - GOUVERNANCE : COORDONNER LA DYNAMIQUE DE TRANSITION ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Axe	N°	Intitulé de l'action	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5
<b>COORDONNER LA DYNAMIQUE DE TRANSITION</b>	7.1	SUIVRE ET FAIRE VIVRE LE PCAET	Nombre de bilans réalisés	Nombre de réunions réalisées et de personnes mobilisées	Consommations d'énergie sur le territoire (GWh) [indicateur stratégique]	Production locale d'énergies renouvelables (GWh) [indicateur stratégique]	Emissions de GES sur le territoire (kteqCO2) [indicateur stratégique]
	7.2	RENFORCER L'INGENIERIE AU SERVICE DU PCAET	ETP consacrés à la transition	Réalisation d'un bilan annuel			
<b>FAIRE DES COLLECTIVITES LES AMBASSADEURS DE LA TRANSITION</b>	7.3	RENFORCER L'INGENIERIE AU SERVICE DU PCAET	Nombre d'élus et d'agents formés sur les enjeux climat-air-énergie	Nombre d'actions de sensibilisation à destination des élus et agents			
	7.4	MOBILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Part des marchés contenant des clauses environnementales				
	7.5	CONTRACTUALISER AVEC LES COMMUNES	Nombre de chartes signées avec les communes				
<b>MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE</b>	7.6	INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES CITOYENS	Nombre d'opérations de sensibilisation mises en place ou soutenues	Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation	Nombre de projets citoyens en lien avec la transition		

## Indicateurs de suivi stratégique

---

En complément des indicateurs de suivi du programme d'actions, des indicateurs stratégiques ont été sélectionnés pour rendre compte de la situation concernant les principaux enjeux quantifiables sur le territoire.

Ces données seront notamment collectées via les données d'Air Breizh et de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne – à la fréquence offerte par ces derniers – dans le but d'avoir des points de repères réguliers sur les tendances locales et d'apprécier la trajectoire observée par la collectivité au regard des objectifs pris. Certains indicateurs qui concernent les énergies de réseau peuvent être collectés sur les bases de données en open data de l'agence ORE, ou bien des opérateurs de réseaux ENEDIS ou GRDF.

Ces indicateurs seront également utiles lors de l'évaluation à mi-parcours et lors du renouvellement du PCAET.

Voici les 8 indicateurs retenus :

- 1 Total des consommations d'énergie – par secteur (GWh)
- 2 Total des émissions de CO<sub>2</sub> – par secteur (Teq CO<sub>2</sub>)
- 3 Production d'électricité – par filière (GWh)
- 4 Production de chaleur – par filière (GWh)
- 5 Production de Biométhane (GWh)
- 6 Production de Biocarburant (GWh)
- 7 Séquestration nette de dioxyde de carbone (Teq CO<sub>2</sub>)
- 8 Émissions de polluants atmosphériques – par secteur : NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>25</sub>, COV, SO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>

## Indicateurs relatifs à l'Évaluation Environnementale Stratégique

Les incidences probables du PCAET sur l'environnement ont permis de faire émerger quelques points de vigilance, ainsi que des mesures d'évitement et de réduction. La réglementation prévoit que des indicateurs soient proposés en amont de la réalisation du PCAET et de la mise en œuvre de ses orientations ou actions afin de vérifier la bonne prise en compte des points de vigilance identifiés.

Le tableau ci-après propose les indicateurs environnementaux qui permettraient de vérifier la bonne prise en compte des points de vigilance identifiés.

THEMATIQUE	IMPACT SUIVI	INDICATEURS	FREQUENCE	ETAT INITIAL	SOURCE
Ressources du sol et du sous-sol	L'artificialisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces consommées ou artificialisées par des projets de la transition énergétique (parcs photovoltaïques par exemple)</li> </ul>	1 fois par an	0	CAPLD via le MOS (outils de mesures de la consommation/artificialisation des sols à l'échelle du Pays de Brest)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de la surface communale convertie en surface artificialisée (%)</li> </ul>	Tous les 3 ans	0	
Ressource en eau et gestion	Gestion et protection de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des consommations d'eau potable par habitant</li> </ul>	1 fois par an	115,7 L/j/Hab (valeur 2015 source PLUj)	CAPLD et Eau du Ponant
Milieux naturels et biodiversité	Préservation des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaire de bocage sur le territoire</li> </ul>	1 fois par an	2 207 km (2019)	CAPLD (Via analyse de la photo aérienne)
	Préservation des espèces sensibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de gîtes de chiroptères recensés</li> <li>Nombre de gîtes de chiroptères préservés ou compensés</li> <li>Présence d'inventaires faune flore au niveau des projets de développement de production d'énergie renouvelable</li> </ul>	1 fois par an	0 0 0	CAPLD via la plateforme de rénovation de l'habitat + données du Groupe Mammalogique Breton
Paysage et patrimoine	Insertion paysagère des installations de production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Photos comparatives du paysage avant et après la réalisation de chaque projet, vue d'un même point représentatif du paysage.</li> </ul>	1 fois par an		CAPLD
Pollutions et nuisances	Réduction des déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnages déchets de chantier valorisés</li> </ul>	1 fois par an	0	CAPLD et prestataires partenaires
	Amélioration de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ménages accompagnés dans le remplacement récent d'un chauffage au bois</li> </ul>	1 fois par an	0	Plateforme de rénovation de l'habita

THEMATIQUE	IMPACT SUIVI	INDICATEURS	FREQUENCE	ETAT INITIAL	SOURCE
Risques majeurs	Exposition aux risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles recensés à partir de 2023</li> </ul>	Tous les 3 ans		CAPLD
Climat et énergie	Réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Puissance d'énergie renouvelable (et de récupération) produite sur le territoire.</li> </ul>	1 an	120 GWh en 2020 (Source diagnostic PCAET)	CAPLD
	Evolution du stockage carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficie boisée</li> </ul>	Tous les 3 ans	81 km <sup>2</sup> (2021 Cf Figure 29)	IGN BD TOPO

## Organisation du suivi

---

### Un animateur-coordonateur dédié à la démarche

Avant même de mettre en place une organisation de suivi partagée entre les différents contributeurs territoriaux du PCAET, la présence d'un animateur-coordonateur est requise. En 2023, la CAPLD a lancé un recrutement pour un tel poste. La personne recrutée sera en charge de la bonne coordination et du suivi de la mise en œuvre des actions.

Elle se chargera de collecter les valeurs annuelles des indicateurs auprès des différents porteurs d'actions qui se chargeront de la mise en œuvre des actions dont ils ont la charge.

### La constitution d'une instance de suivi du PCAET

L'approbation du programme d'actions est synonyme d'un nouveau commencement, celui de la mise en œuvre (en réalité déjà initiée) pour une période de 6 ans.

Afin d'assurer la bonne réalisation du programme d'actions, une instance de suivi sera mise en œuvre sous forme d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des représentants des communes et le président et les vice-présidents de l'agglomération.

A l'occasion de cette instance ou en amont, la collectivité pourra partager les éléments du suivi du projet PCAET avec les acteurs locaux du territoire (Conseil de Développement notamment) et associer des personnes qualifiées en fonction des focus à établir.

Le rôle du comité de pilotage sera le suivant :

- Assurer le suivi et réaliser un bilan régulier des actions du PCAET, à l'aide des indicateurs de suivi
- Le cas échéant, ajuster et réorienter certaines actions
- Assurer la bonne cohérence et la complémentarité des démarches liées, notamment le Plan de Mobilité, le PLH, le PLUi, ...
- Piloter l'évaluation à mi-parcours

Pour la réalisation du suivi, le COPIL se réunira au moins 1 fois par an.

## Réalisation du suivi annuel du PCAET

---

Le suivi annuel se réalisera en deux temps :

- Dans un premier temps, l'animateur du PCAET réalisera une revue de projet avec les principales directions et les principaux partenaires de la communauté d'agglomération.
- Dans un deuxième temps, une restitution sera proposée au comité de pilotage.

## L'élaboration d'un bilan annuel et restitution

Un bilan annuel sera élaboré à l'aide :

- D'un point sur l'avancée générale du plan d'action : échanger sur le niveau de progression des actions, les aspects qualitatifs de la mise en œuvre, les succès et les obstacles éventuels rencontrés, l'évolution du contexte ...
- Des indicateurs : contrôler les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions et leur adéquation avec les objectifs globaux du PCAET.

Ce bilan sera présenté et validé en comité de pilotage et partagé notamment les acteurs du territoire (conseil de développement, ...). Au-delà du bilan, cette étape pourra servir à modifier le PCAET si besoin (accélérer, optimiser, prioriser les actions ou encore revoir les modalités de mise en œuvre).

Le travail de bilan sera particulièrement poussé lors de la troisième année de mise en œuvre (bilan à mi-parcours) et à l'échéance du PCAET (6 ans).

## La présentation et la validation en comité de pilotage

La réunion du comité de pilotage permettra de présenter à cette instance les résultats du bilan annuel et des indicateurs. Le comité de pilotage pourra ainsi prendre les décisions nécessaires pour adapter l'action de la collectivité pour répondre aux enseignements tirés du bilan.

Le bilan et le compte rendu constitueront des pièces utiles au bilan à mi-parcours.



# Recommandations pour l'évaluation à mi-parcours

---

L'évaluation fait la synthèse des 3 premières années de mise en œuvre du PCAET en identifiant ses points forts et ses faiblesses.

## Le soutien d'une instance décisionnelle

---

Le comité de pilotage dont la composition et les modalités de fonctionnement ont été définies sera l'instance décisionnelle de l'évaluation à mi-parcours.

L'évaluation sera pilotée par la personne en charge de la coordination du PCAET de la Communauté d'Agglomération. Pour guider et valider les choix méthodologiques, une équipe projet dédiée pourra le cas échéant être montée. Cette équipe aura également pour but de mener l'évaluation et d'apporter des propositions pour infléchir des actions le cas échéant, et de définir le format final du rendu de l'évaluation.

## Recommandations pour l'évaluation à mi-parcours

---

L'évaluation devra permettre d'identifier les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées, afin de réorienter le cas échéant le programme d'actions où même son pilotage.

Cela implique un travail réalisé à partir :

- Des indicateurs de suivi. Ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des actions et des résultats escomptés.  
Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : La mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle les résultats escomptés ?
- D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ? S'ils sont mauvais ou décevants, comprendre pourquoi (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, le manque de partenaires externes, ...) et tenter de trouver les réponses pour réorienter l'action.

En outre l'évaluation à mi-parcours devra permettre :

- D'aider les porteurs de projets. C'est bien le premier intérêt de cette évaluation afin que le plan soit appliqué dans les meilleures conditions et qu'il conduise aux meilleurs résultats.

- Une remobilisation des acteurs. Nous savons, d'expérience, que ces politiques au long cours souffrent « d'épuisement » des acteurs ou de manque de lisibilité, malgré le suivi.
- Une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET, notamment sur le fonctionnement de l'instance de suivi. Là aussi, il s'agira de mesurer l'efficacité de cette instance et de voir quelles adaptations sont nécessaires pour un meilleur fonctionnement.

Les formes que peuvent prendre cette évaluation sont diverses : enquêtes en ligne, entretiens, travail en ateliers, ... Les modalités devront être définies dans un souci d'équilibre entre objectifs visés et efficacité du dispositif en amont de l'évaluation.

## Sur le format de restitution et la mise à disposition du grand public

Il n'existe pas aujourd'hui de format-type d'évaluation des PCAET. Il faut garder à l'esprit qu'elle doit servir deux types de publics pour lesquels les formats de restitution doivent être adaptés :

1. **Les porteurs de projet et la CAPLD** : un rapport détaillé faisant état, action par action, des résultats de l'évaluation est souhaitable. Proposition de plan :
  - Présentation des objectifs de l'évaluation et de la méthodologie (incluant le calendrier) ;
  - Évaluation de la dynamique générale du PCAET (en faisant état des acteurs impliqués, de la mise en œuvre et du suivi effectif) ;
  - Évaluation des actions (une à une) ;
  - Évaluation du fonctionnement de l'instance de suivi ;
  - Une conclusion (analytique) et un résumé des nouvelles orientations qui découlent de l'évaluation.
2. **Les partenaires et le grand public** : une synthèse de l'évaluation sous forme de recto-verso ou d'un document synthétique doit permettre de communiquer sur les grandes lignes. Elle devra faire état de données quantitatives mais aussi de compléments qualitatifs.

## Les principales étapes de l'évaluation

Un calendrier de réalisation de l'évaluation est fourni à titre indicatif.

TEMPORALITÉ	TÂCHES
<b>T0 (~3 ans)</b>	Constitution d'une équipe projet pour définition de la méthodologie finale de l'évaluation <b>Définition précise des objectifs et du périmètre de l'évaluation</b>
<b>T0 + 1 mois</b>	Validation de la méthodologie Élaboration des supports d'évaluation des actions pour transmission aux services : sous forme de questionnaire

Élaboration des supports d'évaluation de la gouvernance à destination des services et porteurs d'actions : sous forme de questionnaire  
Identification des cibles de l'évaluation et préparation des supports en tous genres (questionnaire, trame d'entretien, ...)

<b>T0 + 3 mois</b>	Collecte des données de l'évaluation
<b>T0 + 4 mois</b>	Analyse des données disponibles et conclusions Proposition de mesures d'inflexion et nouvelles orientations le cas échéant
<b>T0 + 5 mois</b>	Validation des conclusions auprès de l'équipe projet dédiée à l'évaluation et réunion du Comité de Pilotage Finalisation du livrable d'évaluation destiné aux porteurs et à la CAPLD et réalisation du livrable grand public
<b>T0 + 6 mois</b>	Diffusion de l'évaluation